



Référentiel d'activités

Restaurateur du patrimoine

Référentiel d'activités Restaurateur du Patrimoine

Contexte d'exercice du métier

Profil du métier

Le restaurateur du patrimoine est un professionnel qui a la formation, la connaissance, les aptitudes, l'expérience et les facultés de compréhension pour agir dans le but de préserver les biens culturels pour le futur. Il contribue à la connaissance et à l'évaluation des biens culturels et agit dans le respect de leur signification esthétique et historique et de leur intégrité physique.

1. Compétences générales ou techniques

- *Connaître et respecter les règles déontologiques de la profession.*
- *Reconnaître les valeurs patrimoniales du bien culturel et contribuer à leur compréhension.*
- *Comprendre le contexte historique, stylistique, typologique, du bien culturel.*
- *Connaître les techniques de réalisation et processus de production.*
- *Connaître la nature physico-chimique des matériaux constitutifs des biens culturels et leur vieillissement.*
- *Connaître la nature physico-chimique des matériaux utilisés en conservation-restauration et leur vieillissement.*
- *Savoir hiérarchiser les sources et ressources relatives au bien (histoire, usage, examen...) et en maîtriser les techniques de documentation.*

2 – Compétences méthodologiques

- *Connaître les conditions de présentation, d'usage et de « fonctionnement » du bien culturel dans son contexte d'exposition.*
- *Maîtriser les méthodes d'identification et de compréhension des valeurs portées par un bien culturel.*
- *Connaître les techniques d'identification des matériaux originaux et savoir interpréter les altérations et remaniements subis au cours du temps.*
- *Maîtriser les techniques d'observation, de diagnostic et de pronostic.*
- *Elaborer une proposition d'intervention justifiée pour rétablir un meilleur état de conservation, dans le respect de l'authenticité matérielle.*
- *Savoir apprécier les conséquences d'une intervention sur la perception et l'authenticité d'un bien culturel.*
- *Maîtriser les principes de hiérarchisation des objectifs d'une intervention de restauration, la justification des compromis adoptés et l'estimation des risques encourus du fait de l'intervention.*
- *Maîtriser les principes et méthodes de la conservation préventive.*

3 – Compétences professionnelles

- *Comprendre et exploiter les données fournies par l'analyse et l'examen scientifiques du bien culturel.*
- *Maîtriser les gestes et les techniques d'intervention garantissant une innocuité pour les matériaux originaux à préserver.*
- *Maîtriser les produits et matériaux apportés au cours de l'intervention, leur stabilité dans le temps et leur réversibilité.*
- *Rédiger et documenter le rapport d'intervention, en précisant le processus décisionnel.*
- *Préconiser des mesures de conservation préventive pour le suivi après intervention.*
- *Maîtriser les conditions optimales de conditionnement, de mouvement et de stockage du bien culturel.*
- *Estimer les coûts et durées des interventions et/ou de leur encadrement.*
- *Assurer la gestion financière et budgétaire, maîtriser la pratique des marchés publics.*
- *Connaître le statut des œuvres et les dispositifs légaux afférents (musée, monuments historiques, droit du concepteur pour l'art contemporain...).*
- *Connaître et respecter la législation en cours (assurance, responsabilité civile, hygiène et sécurité, droit du patrimoine et de la propriété intellectuelle....)*

Histoire du métier

Jusqu'à la création en 1973 de la Maîtrise des Sciences et Techniques de conservation restauration à l'Université de Paris I (MST devenue Master de CRBC en 2006), puis de l'Institut Français de Restauration des Œuvres d'Art (IFROA) en 1977, devenu en 2002 le département des restaurateurs de l'Institut National du Patrimoine (Inp), et enfin des filières de conservation-restauration des Beaux-Arts d'Avignon en 1981, puis de Tours en 1983, l'origine des restaurateurs français qui n'avaient pas eu l'opportunité de se former dans des écoles d'enseignement supérieur à l'étranger était essentiellement artisanale.

Ces formations publiques, délivrant toutes un Master, ont contribué à l'émergence d'un nouveau profil professionnel et la reconnaissance d'une méthodologie propre : La conservation-restauration. Alors que l'artiste et l'artisan ont pour objectif de créer de nouveaux objets, de les entretenir ou de les réparer pour leur utilisation fonctionnelle, le restaurateur du patrimoine se consacre à la préservation des biens culturels et se distingue d'autres professionnels par sa formation spécifique en conservation-restauration.

En 1993, la Confédération Européenne des Organisations de Conservateurs-Restauteurs (ECCO) adopte un code d'éthique et de formation, remis à jour et publié en 2004. C'est sur cette base, et sur le code de l'ICOM en 2008, qu'est construit le programme de formation des restaurateurs du patrimoine, dont le profil correspond à la définition de la profession de « conservateur-restaurateur », donnée par les organisations internationales.

La Loi 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France prévoit que toute restauration d'un bien faisant partie d'une collection d'un musée de France devra être opérée par des spécialistes présentant des qualifications ou une expérience professionnelle définies par décret en Conseil d'Etat n° 2002-628 du 25/04/2002 publié au JO du 28/04/2002. Ce texte a fait l'objet d'une réactualisation au regard des directives européennes relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles et des services, ainsi que dans le respect des niveaux de formations de l'enseignement supérieur tels que définis dans le processus de Bologne.

Evolutions du métier et de la formation

Qu'il exerce à titre privé, ce qui est le cas le plus répandu en France, ou au sein d'une institution, le restaurateur du patrimoine intervient toujours au sein d'une chaîne décisionnelle et opératoire interdisciplinaire. Son expertise est déterminante pour la prise de décision par le responsable juridique du bien culturel, mais également en termes de connaissance et de documentation scientifique des biens culturels. La collaboration avec les conservateurs et les scientifiques du patrimoine est constante et indispensable. Les compétences initiales sont susceptibles de s'élargir, après quelques années d'expérience, pour assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (bilan de conservation de collections, conseils et expertises, études préalables, rédaction de cahiers des charges, pilotages de chantier...).

Une des évolutions majeures de la profession depuis les années 1990 est la part croissante de la conservation préventive. Cette dimension est aujourd'hui essentielle dans la pratique professionnelle. Un des volets de ce domaine de compétence est la gestion des risques et la préparation aux situations d'urgence, pour lesquelles des post-diplômes ou des filières spécifiques de formation restent à créer.

L'adossement à la recherche du Master de restaurateur du patrimoine est constamment renforcé en sciences humaines, en sciences des matériaux ou en méthodologie de la conservation-restauration. Cette évolution a conduit à l'émergence de projets de création d'une voie doctorale spécifique à la conservation et à la restauration du patrimoine, à côté des filières existantes en histoire de l'art ou en sciences dures, jusqu'à présent seules accessibles aux restaurateurs du patrimoine souhaitant poursuivre leur formation dans le domaine de la recherche.

PROFIL PROFESSIONNEL

ACTIVITE A 1: EXAMEN ET DIAGNOSTIC

A1T1	Identification du contexte du besoin et/ou de la demande
A1T2	Détermination de la dimension immatérielle du bien culturel
A1T3	Détermination de la constitution matérielle du bien culturel
A1T4	Constat de l'état de conservation du bien culturel
A1T5	Diagnostic et évaluation des causes d'altération ¹
A1T6	Pronostic et évaluation des risques encourus
A1T7	Rédaction d'un rapport d'étude

ACTIVITE A 2 : ELABORATION DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A2T8	Conception du projet
A2T9	Définition d'un programme de réalisation
A2T10	Rédaction d'un projet d'intervention

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T11	Réalisation des études complémentaires requises avant intervention
A3T12	Formalisation du protocole d'intervention
A3T13	Organisation des espaces de travail
A3T14	Organisation des compétences nécessaires à la conduite de chaque phase du projet d'intervention
A3T15	Réalisation des interventions préparatoires à la mise en œuvre
A3T16	Mise en œuvre des opérations de conservation curative
A3T17	Mise en œuvre des opérations de restauration
A3T18	Mise en œuvre des mesures de conservation préventive
A3T19	Rédaction d'un rapport d'intervention

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T20	Réalisation d'un projet d'étude
A4T21	Description, dénombrement et caractérisation de la collection considérée
A4T22	Evaluation des risques pesant sur la collection
A4T23	Préconisations de conservation préventive
A4T24	Rédaction d'un rapport d'étude

¹ Selon la commission de normalisation AFNOR-CNCBC "conservation des biens culturels" – comité technique CEN/TC 346, le terme « altération » est un processus ou son résultat, caractérisé par la modification d'un bien, d'un matériau... sous l'influence programmée ou accidentelle de facteurs constitutifs, environnementaux, humains, consécutifs et/ou simultanés.

ACTIVITE A 5: GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

A5T26	Evaluation budgétaire du projet d'intervention
A5T27	Présentation de l'offre
A5T28	Gestion des contrats et des factures

NB : Ce système de description par blocs permet de dérouler les principaux processus, mais ne doit pas masquer la dimension cyclique de la démarche qui revisite chacune des phases méthodologiques en fonction des données recueillies au fur et à mesure de l'avancement du projet.

L'Activité A4 concerne plus spécifiquement l'évaluation globale d'une collection, alors que les trois premières correspondent à des prestations de conservation-restauration sur un bien culturel (qui peut être composé d'un ou plusieurs items).

D'autre part, certains aspects de l'activité ont été isolés dans un bloc spécifique, bien qu'étant inhérents à l'ensemble du processus. Il s'agit de l'activité A5 « Gestion administrative et financière » qui prend des formes et des proportions très variables, selon que le professionnel exerce à titre libéral ou salarié, en entreprise ou au sein d'une administration.

Enfin, il convient de noter que certains blocs sont optionnels et que leur agencement n'est pas rigoureusement chronologique (par exemple, une intervention de conservation-restauration peut très bien se limiter à des actions de conservation préventive ou curative dans certains cas, alors que dans d'autres elle comportera également des actions de restauration).

REFERENTIEL DE COMPETENCES

ACTIVITE A 1 : EXAMEN ET DIAGNOSTIC

A1T1	Identification du contexte du besoin et/ou de la demande
------	--

A1T1-C1	Déterminer l'origine de la demande (institutionnelle, privée, associative...) et le contexte d'intervention (plan global de conservation ou opérations ponctuelles, projet d'exposition, mesures d'urgence...)
A1T1-C2	Déterminer la nature de la demande d'intervention (étude scientifique, étude préalable, sauvetage, conservation-restauration...) en fonction de l'usage actuel ou de l'utilisation envisagée
A1T1-C3	Evaluer les besoins de coopération nécessaires à l'analyse de la demande
A1T1-C4	Analyser les besoins non exprimés nécessitant d'éventuelles propositions d'interventions alternatives ou complémentaires

A1T2	Détermination de la dimension immatérielle du bien culturel
------	---

A1T2-C1	Collecter et exploiter les données disponibles sur l'histoire du bien culturel (origine, contexte de création, usage et/ou fonction, abandon, transformations et/ou changements d'affectation...)
A1T2-C2	Faire état de la relation entre les formes et intentions, fonctions et valeurs du bien culturel
A1T2-C3	Identifier les valeurs immatérielles associées (savoirs, savoir-faire, pratique sociales...), leurs sources, supports et accessibilité ou les besoins de collecte complémentaire
A1T2-C3	Reformuler la problématique à l'origine de la demande, en fonction des dimensions immatérielles identifiées

A1T3	Détermination de la constitution matérielle du bien culturel
------	--

A1T 3-C1	Décrire le bien culturel (typologie, constitution, dimensions, origine géographique et chronologique, style, ornementation, etc...)
A1T3-C2	Répertorier les techniques et matériaux (en relevant d'éventuels risques associés) dans les différentes composantes du bien culturel
A1T3-C3	Formuler une analyse critique des sources
A1T3-C4	Déterminer les besoins d'études nécessaires à l'identification des matériaux et à leur attribution à une phase de création ou de transformation
A1T3-C5	Procéder, le cas échéant, aux examens et analyses nécessaires et/ou faire appel aux laboratoires appropriés, selon les hypothèses formulées
A1T3-C6	Comprendre et exploiter les résultats d'analyse
A1T3-C7	Réaliser la documentation du bien culturel (notamment graphique, photographique, voire radiographique ou tridimensionnelle...)

A1T4	Constat de l'état de conservation du bien culturel
------	--

A1T4-C1	Collecter et exploiter les données disponibles dans la documentation existante (conditions d'examen et/ou d'exposition : lieu, date, données climatiques)
A1T4-C2	Identifier les altérations, leur nature et leur étendue et les enregistrer sur un document adapté au contexte, à l'usage et au type de bien culturel considéré, à l'aide d'une terminologie appropriée
A1T4-C3	Réaliser la documentation photographique des altérations relevées
A1T4-C5	Repérer et cartographier d'éventuelles traces d'usage ou transformations du bien culturel, ainsi que les matériaux ou éléments ajoutés, éliminés ou substitués

ACTIVITE A 1 : EXAMEN ET DIAGNOSTIC

A1T5	Diagnostic et évaluation des causes d'altération
A1T5-C1	Identifier les causes des altérations observées
A1T5-C2	Evaluer l'action des facteurs de dégradation (notamment la lumière, le climat, les polluants, les agents biologiques et microbiologiques...)
A1T5-C3	Mettre en relation les dégradations relevées avec les matériaux en présence et leur compatibilité réciproque et/ou leur vulnérabilité face aux facteurs identifiés
A1T5-C4	Mettre en relation les altérations observées avec les techniques et matériaux du bien culturel et de son histoire matérielle

ACTIVITE A 1 : EXAMEN ET DIAGNOSTIC

A1T6	Pronostic et évaluation des risques encourus
A1T6-C1	Evaluer la vulnérabilité du bien culturel et identifier les facteurs aggravants
A1T6-C2	Evaluer les effets des conditions environnementales et des facteurs de dégradation observés sur les matériaux du bien culturel, à moyen et long terme
A1T6-C3	Evaluer les effets prévisibles, liés aux actions envisagées pour le bien culturel (manutention, transport, consultation, exposition, restauration, etc...)
A1T6-C4	Apprécier les futures conditions de conservation et/ou d'usage

ACTIVITE A 1 : EXAMEN ET DIAGNOSTIC

A1T7	Production d'un rapport d'étude
A1T7-C1	Rendre compte des sources documentaires analysées
A1T7-C2	Compiler les constats, diagnostics et pronostics effectués, ainsi que les éventuels rapports d'analyse
A1T7-C3	Rédiger les conclusions
A1T7-C4	Transmettre et présenter le rapport et les conclusions à son destinataire

ACTIVITE A 2: ELABORATION DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A2T8	Conception du projet
A2T8-C1	Déterminer des objectifs en accord avec le responsable juridique du bien culturel
A2T8-C2	Décliner les différents niveaux d'intervention possibles en fonction des objectifs déterminés, des contraintes d'intervention et des risques afférents, conformément aux principes déontologiques et les représenter, si nécessaire de façon graphique
A2T8-C3	Etablir une grille d'analyse des valeurs du bien culturel pour déterminer les niveaux d'intervention envisageables
A2T8-C4	Déterminer le niveau d'intervention requis, selon les objectifs retenus et les options d'utilisation future, les résultats de l'examen et du diagnostic, la présentation du tableau comparatif des valeurs associées et le projet scientifique et culturel de l'institution propriétaire

ACTIVITE A 2: ELABORATION DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A2T9	Définition d'un programme de réalisation
A2T9-C1	Elaborer un projet de conservation-restauration conforme au niveau d'intervention retenu et à la méthodologie de la conservation-restauration (exposé des mesures de conservation curative, de restauration et de conservation préventive)
A2T9-C2	Etablir un programme de réalisation tenant compte des contraintes respectives des professionnels impliqués et spécifiant les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi que leurs délais de mise en œuvre
A2T9-C3	Evaluer et prendre en compte les risques pour l'hygiène, la sécurité et l'environnement

ACTIVITE A 2: ELABORATION DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A2T10	Rédaction d'un projet d'intervention
A2T10-C1	Elaborer un dossier illustré et argumenté, récapitulant les données recueillies au cours de l'étude (description du bien culturel considéré, étude historique, enjeux et objectifs de l'intervention, résultats des analyses et examens réalisés, nature et étendue des dégradations nécessitant une intervention)
A2T10-C2	Rédiger un projet détaillant et justifiant le type d'intervention envisagée (conservation curative et/ou restauration), les techniques, produits et matériaux employés, la portée et les limites des méthodes préconisées, les moyens matériels et humains mis en œuvre, les lieux d'intervention, les délais d'exécution, ainsi que les mesures de prévention des risques et d'éventuels besoins complémentaires en matière de manutention, d'examens et d'analyses

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T11	Réalisation des études complémentaires requises avant intervention
A3T11-C1	Selon les données issues de l'examen et du diagnostic et selon le projet de conservation-restauration, déterminer les besoins d'études complémentaires nécessaires, préalablement à la mise en œuvre
A3T11-C2	Conduire les recherches historiques et bibliographiques complémentaires, fondées sur l'étude des sources et l'observation du bien culturel
A3T11-C3	Conduire les recherches méthodologiques complémentaires (tests de faisabilité des méthodes envisagées, recherche des produits et outils les plus adaptés)
A3T11-C4	Conduire les recherches scientifiques complémentaires, avec l'aide des laboratoires appropriés, selon les besoins révélés par l'examen et le diagnostic

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T12	Formalisation du protocole d'intervention
A3T12-C1	Rédiger une proposition de protocole d'intervention comprenant, si nécessaire, des schémas d'exécution
A3T12-C2	Présenter pour validation le projet de protocole d'intervention au responsable juridique du bien culturel
A3T12-C3	Rédiger le protocole et le planning d'intervention définitif, selon les arbitrages du responsable juridique du bien culturel en vue de la contractualisation

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T13	Organisation des espaces de travail
A3T13-C1	Aux différentes phases du projet et en fonction des intervenants pressentis, organiser les espaces de travail nécessaires à la réalisation des opérations prévues
A3T13-C2	Garantir la protection des personnes et celle des collections conformément à la législation en vigueur (assurances, procédures de manutention, protections individuelles et collectives, le cas échéant plan de prévention des risques liés à la co-activité)

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T14	Organisation des compétences nécessaires à la conduite de chaque phase du projet d'intervention
A3T14-C1	Mobiliser les compétences nécessaires à la conduite de chaque phase du projet d'intervention (restaurateurs du patrimoine et professions connexes)
A3T14-C2	Etablir une relation contractuelle si nécessaire (prestation extérieure, salariat, cotraitance ou sous-traitance) et coordonner les partenariats selon le calendrier initialement prévu

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T15	Réalisation des interventions préparatoires à la mise en œuvre
A3T15-C1	S'assurer que les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des différentes phases du projet sont disponibles
A3T15-C2	Procéder aux interventions préparatoires à la mise en œuvre (signalétique, protection des locaux et des biens, échafaudage, démontage éventuel...)

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T16	Mise en œuvre des opérations de conservation curative
A3T16-C1	Selon le protocole finalement retenu, mettre en œuvre les interventions projetées dans le but de retarder l'altération du bien culturel (dépoussiérage, traitements sanitaires, passivation, refixage, consolidation, etc...)
A3T16-C2	Etablir un bilan des opérations de conservation curative et présenter, si nécessaire, le résultat au responsable juridique du bien culturel
A3T16-C3	Déterminer avec le responsable juridique du bien culturel, si une réévaluation du projet initial est nécessaire, impliquant des aménagements ou des interventions complémentaires (conservation, de soilage, de conditionnement ou de restauration...)

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T17	Mise en œuvre des opérations de restauration
A3T17-C1	Selon le protocole établi et les résultats des traitements, mettre en œuvre les interventions de restauration sur le bien culturel, afin d'en faciliter l'appréciation et/ou l'usage
A3T17-C2	Présenter le bilan des opérations de restauration au responsable juridique du bien culturel
A3T17-C3	Déterminer, avec le responsable juridique du bien culturel, si des interventions complémentaires sont nécessaires.

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T18	Mise en œuvre des mesures de conservation préventive
A3T18-C1	Selon les risques identifiés, les résultats des opérations de conservation et/ou de restauration et les arbitrages rendus, contribuer à la mise en œuvre des mesures de conservation préventive (conditionnement, soclage, réalisation de vitrines ad hoc, gestion de la lumière, de l'hygrométrie et des infestations, etc...)
A3T18-C2	Elaborer un document regroupant l'ensemble des préconisations relatives au bien culturel et à son environnement, dans le but d'en assurer la conservation préventive
A3T18-C3	Etablir un bilan des mesures de conservation préventive et le présenter au responsable juridique du bien culturel
A3T18-C4	Contribuer à la sensibilisation des personnels concernés et à la diffusion des bonnes pratiques

ACTIVITE A 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CONSERVATION-RESTAURATION

A3T19	Rédaction d'un rapport d'intervention
A3T19-C1	Rédiger un rapport d'intervention illustré, récapitulant les résultats de l'examen et diagnostic, les enjeux et objectifs de l'intervention, les arbitrages établis par le responsable juridique, la nature et l'étendue des dégradations ayant nécessité une intervention, les types d'interventions réalisées (conservation préventive ou curative et/ou restauration), les techniques et matériaux employés, la portée et les limites de ces interventions, ainsi que les préconisations de conservation préventive
A3T19-C2	Transmettre et présenter ce rapport au responsable juridique du bien culturel
A3T19-C3	Dans le respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle, contribuer à la diffusion auprès des publics des informations issues de l'étude et du bilan des opérations de conservation-restauration entreprises

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T20	Réalisation d'un projet d'étude
A4T20-C1	Elaborer un dossier illustré et argumenté, récapitulant les données recueillies au cours d'une visite préalable (description de la collection considérée, de son environnement matériel et humain, des enjeux et objectifs de l'étude, des contraintes architecturales et programmatiques)
A4T20-C2	Déterminer les compétences nécessaires à la conduite de chaque phase de l'étude (restaurateurs du patrimoine, historiens d'art, régisseurs, consultants en conservation préventive, architectes, climaticiens)

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T21	Description, dénombrement et caractérisation de la collection considérée
A4T21-C1	Mobiliser la documentation et les compétences nécessaires à la caractérisation de la collection
A4T21-C2	Décrire, dénombrer et caractériser la collection considérée, son environnement architectural et humain, ainsi que son histoire matérielle
A4T21-C3	Répertorier les altérations constatées, caractériser l'état de conservation de la collection

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T22	Evaluation des risques pesant sur la collection
A4T22-C1	Mobiliser les données disponibles et compétences nécessaires à l'évaluation des risques
A4T22-C2	Evaluer les conditions environnementales de la collection et les performances des vitrines, matériaux d'emballage, dispositifs de stockage ou de présentation, dispositifs de mesure climatique et d'alarme (intrusion, inondation, incendie...)
A4T22-C3	Elaborer une cartographie des risques globaux (naturels, industriels, climatiques, architecturaux, humains, etc...)
A4T22-C4	Evaluer l'impact prévisible des risques identifiés sur la collection, en fonction de la vulnérabilité propre des matériaux et structures, mais également de sa localisation, de son mode d'entreposage ou d'exposition, des actions des personnes en charge de sa préservation, d'éventuels projets de déménagement et des contraintes afférentes

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T23	Préconisations de conservation préventive
A4T23-C1	Selon les enjeux et objectifs de l'étude, élaborer un ensemble de préconisations et de protocoles pour l'entretien, le suivi climatique, la gestion des risques, la manipulation, le transport, le conditionnement, l'aménagement des salles ou les équipements de stockage et d'exposition pour la collection, en accord avec le responsable juridique et en adéquation avec la situation des ressources humaines et matérielles disponibles
A4T23-C2	Etablir un programme prévisionnel en fonction des priorités relevant de la nature des risques, d'éventuels projets de déménagement et du projet scientifique et culturel, ainsi que de l'évaluation financière des mesures préconisées

ACTIVITE A 4: ELABORATION DU BILAN DE CONSERVATION D'UNE COLLECTION

A4T24	Rédaction d'un rapport d'étude
A4T24-C1	Rédiger un rapport comprenant les résultats des évaluations quantitatives et qualitatives, la justification des indicateurs retenus, la programmation et l'évaluation budgétaire des préconisations formulées, les procédures d'évaluation des effets de ces préconisations et l'état des besoins de formation des personnels
A4T24-C2	Formuler des propositions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études de programmation de travaux, de restauration ou de déménagement, élaboration de cahiers des charges, conseil technique et suivi de chantier)
A4T24-C3	Transmettre et présenter ces documents au responsable juridique des collections

ACTIVITE A 5: GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE²

A5T26	Evaluation budgétaire du projet d'intervention
A5T26-C1	Evaluer le coût des ressources humaines, selon les prévisions de temps d'intervention, le taux de rémunération et les frais liés à la mobilisation des intervenants
A5T26-C2	Evaluer le coût des ressources matérielles, selon les prévisions de temps de mobilisation, le coût unitaire et les frais liés à la mise à disposition des matériaux et matériels nécessaires
A5T26-C3	Evaluer le coût de gestion administrative et financière de l'opération

ACTIVITE A 5: GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

A5T27	Présentation de l'offre
A5T27-C1	Elaborer le dossier de présentation de l'offre, selon les normes applicables au mode de consultation, le type d'intervention (individuelle ou en groupement) et l'évaluation budgétaire établie précédemment
A5T27-C2	Soumettre l'offre, sous la forme et dans les délais prescrits

ACTIVITE A 5: GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

A5T28	Gestion des contrats et des factures
A5T28-C1	Etablir les contrats liés aux prestations requises (fournisseurs, cotraitants ou sous-traitants, salariés...)
A5T28-C2	Gérer les budgets liés à ces contrats
A5T28-C3	Emettre les factures correspondantes à l'avancement des prestations fournies
A5T28-C4	Gérer les encaissements, nantissements, garanties bancaires et assurances de responsabilité civile

² Cette activité s'applique aux quatre précédentes, selon le contexte particulier de l'intervention